

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAUX

Du 12 Décembre 2024

Présents : Didier BERTRAND, Brigitte BOURIN – BARRAUD, Nadine CHENE, Caroline COURTIN, Annick MORISSON, Christian DANIAU, Philippe VIROULAUD, Gérard COINCHELIN, Laurent VIDAL, Christian GUIBERT, Frédéric PARTHENAY et Florence SOUCHARD

Absents :

Excusés : David MOUNIER (pouvoir à M. le Maire Didier BERTRAND) et Natacha FRAPPIER (pouvoir à Laurent VIDAL)

Secrétaire de séance : Florence SOUCHARD

Présentation CVE BIOGAZ sur le projet de méthanisation

- Ordre du jour :
- 1- Adhésion contrat groupe assurances risques statutaires ✓
 - 2- Délibération modificative budget
 - 3- Réservation salle polyvalente :
 - 1- modification du montant de la caution
 - 2- modification des tarifs
 - 4- Création de postes de rédacteur
 - 5- Participation pour la protection sociale complémentaire
 - 6- Création d'un nom de rue et numérotation
 - 7- Choix entreprises pour travaux de l'école
 - 8- Motion contre les mesures budgétaires gouvernementales.
- Questions diverses

Début de Séance : 20h05

Présentation par la société CVE BIOGAZ du projet de méthanisation avec la COOP de Mansle

Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal à l'unanimité

Sadu_28 1- Adhésion contrat groupe assurances risques statutaires et 5- Participation pour la protection sociale complémentaire: Pour l'adhésion au contrat de groupe, le CNP assurance a été sélectionné par la Centre de Gestion. Le conseil doit délibérer sur le choix du délai de remboursement soit 15 jours soit 30 jours en sachant que le montant des cotisations dépendent du

Page 1 sur 3

Handwritten initials: FS, LV, CG, NC, GE, AM, CC, TP, CD, DB, B

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PUYREAUX

délaï. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à prendre une délibération autorisant à signer le contrat de groupe avec un délai de 30 jours pour le remboursement.

2023_29_1 Participation pour la protection sociale complémentaire : le montant légal passe à 7€ minimum. Le conseil municipal décide de passer ce montant à 10€. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à prendre une délibération pour cette modification de participation *OK*

2024_30 2- Délibération modificative budget : Afin de procéder au paiement des coussins berlinois de Puygelier, transfert de la ligne 2313 vers la ligne 2151 d'un montant de 5000€. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à prendre une délibération pour procéder au transfert de lignes budgétaires à l'unanimité des voix. *OK*

3- Réservation salle polyvalente :

- modification du montant de la caution : augmentation de la caution pour les habitants de la commune et hors communes. Voir possibilité de faire 2 chèques de caution, un pour le ménage et une pour les éventuelles casses.

Pour les habitants de la commune, passage de 300 à 500€ en 2 chèques (un de 300€ pour la casse *détériorat° de la salle* et un de 200€ pour le ménage). Pour les habitants hors communes passage à 1500€ (un de 1300€ pour la casse et un de 200€ pour le ménage).

détériorat° de la salle - modification des tarifs : discussion pour l'augmentation des montants de location pour les particuliers Voir le nouveau tableau des tarifs annexés.

Le conseil municipal autorise, avec 13 voix pour et une contre, Mr le Maire à prendre une délibération permettant l'application de ces différentes augmentations à partir du 01/01/2025.

2024_31 4- Création de postes de rédacteur : Mme Karine ROLLAND devient secrétaire général et passe au statut de rédacteur en catégorie B ainsi que Mme VIGNER. Il faut donc supprimer les 2 postes de catégorie C et créer 2 postes en catégories B. Le conseil municipal autorise à l'unanimité des voix Mr le Maire à prendre une délibération pour procéder à la suppression de 2 postes de catégorie C et à la création de 2 postes de catégorie B pour des postes de Rédacteur.

6- Création d'un nom de rue et numérotation :

Numérotation de parcelles : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des voix, Mr le Maire à prendre une délibération permettant la création de numérotation des 3 parcelles qui seront nommées 4A, 4 B et 4C rue du Vignaud.

Nom de rue : Nécessité d'attribuer un nom de rue aux sablons : Proposition de « impasse du bois du signe ». Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des voix, Mr le Maire à prendre une délibération pour la création de ce nom de rue.

7- Choix entreprises pour travaux de l'école : Terrassement : 2 devis : Bernard TP 63153€ HT et SAS Boisseaud : 65 884€ HT

En attente
Page 2 sur 3
FS *LV* *GC* *NC* *TA* *CD* *DB* *AM* *CC*

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PUYREAUX

Mr Vidal connaissant les 2 entreprises, il sort de réunion afin de pouvoir permettre des échanges libres entre les élus afin de faire un choix.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des voix, Mr le Maire à signer le devis de l'entreprise Bernard TP.

8- Motion contre les mesures budgétaires gouvernementales : Au vu des évènements gouvernementaux, M. le maire annule la discussion de cette motion.

- Questions diverses

M. PARTHENAY signale l'état du chemin dans la prairie de Puygelier.

Mme CHENE signale la présence d'un vitrail cassé à l'Eglise qu'il faudrait réparer.

Fin de séance : 22H50

A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, scattered across the lower half of the page. The signatures are highly stylized and cursive, typical of official documents. Some are more legible than others, but they generally appear to be the names of the council members present at the meeting.